

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 17 JUIN 2025 : DELIBERATION N° 57

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Patrick MOULART pouvoir à Naguib REFFAS - Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Myriam BERTAUX pouvoir à Jeannine PAQUE - Robert PILATO pouvoir à Bernadette MORIAME - Michel WALLET pouvoir à Sophie VILLETTE - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°48 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 88 du 30 juin 2017 relative à la signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- n° 154 du 10 décembre 2019 relative à la création de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 15 du 16 janvier 2020 portant sur la signature de la convention opérationnelle du NPNRU,
- n° 73 du 29 septembre 2020 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 129 du 16 décembre 2020 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 80 du 28 juin 2021 relative à l'autorisation de signature des traités de concession d'aménagement portés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, relatifs aux projets relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Sous-le-Bois et du Pont-de-Pierre,
- n° 212 du 14 décembre 2021 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 95 du 27 juin 2022 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 168 du 13 décembre 2022 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 50 du 09 juin 2023 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 106 du 11 octobre 2023 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 170 du 13 décembre 2023 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 181 du 13 décembre 2023 instituant le vote du Budget Primitif 2024,
- n° 48 du 12 juin 2024 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n° 55 du 12 juin 2024 relative au vote du Budget Supplémentaire 2024,
- n° 108 du 1^{er} octobre 2024 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n°195 du 20 décembre 2024 relative au réajustement de l'APCP n°48 NPNRU,
- n°205 du 20 décembre 2024 instituant le vote du Budget Primitif 2025,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 5 juin 2025,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d’investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l’exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par la délibération n°154 du 10 décembre 2019 susvisée, l’assemblée délibérante a décidé de la création de l’autorisation de programme et des crédits de paiement n°48 – Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Que par la délibération n°195 du 20 décembre 2024 susvisée, l’assemblée délibérante a décidé du réajustement de l’APCP n°48 NPNRU comme suit :

Autorisation de programme - NPNRU - AP N°48 - Montant : 24 941 629€					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de Paiement	49 347,00 €	356 039,40 €	245 400,30 €	284 105,70 €	4 232 995,80 €
Année	2025	2026	2027	2028	2029
Crédits de Paiement	10 909 635,62 €	4 659 771,60 €	3 368 706,00 €	363 863,38 €	471 764,20 €

Considérant qu’il est proposé de réajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de programme - NPNRU - AP N°48 - Montant : 24 941 629€					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de Paiement	49 347,00	356 039,40	245 400,30	284 105,70	1 921 480,34
Année	2025	2026	2027	2028	2029
Crédits de Paiement	9 299 303,62	5 789 166,64	3 849 644,00 €	1 519 621,00 €	1 627 521,00 €
Total AP/CP	24 941 629,00 €				

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité avec 6 votes CONTRE (Rémy PAUVROS – Marie-Pierre ROPITAL – Michel WALLET – Sophie VILLETTE – Guy DAUMERIES – Inèle GARAH)

- Accepte les modifications suivantes :

Autorisation de programme - NPNRU - AP N°48 - Montant : 24 941 629€					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de Paiement	49 347,00	356 039,40	245 400,30	284 105,70	1 921 480,34
Année	2025	2026	2027	2028	2029
Crédits de Paiement	9 299 303,62	5 789 166,64	3 849 644,00 €	1 519 621,00 €	1 627 521,00 €
Total AP/CP	24 941 629,00 €				

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY